



Communauté de communes

CCCD/RR

## DÉCISION

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 portant délégation du Conseil Communautaire au Président d'une partie de ses attributions,

Vu la délibération n°2020-041 du 24 juin 2020 précisant les délégations du Conseil Communautaire accordées au Président, et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts dans les limites fixées par le Conseil Communautaire lors du vote du budget,

Vu le vote du budget primitif 2022 du budget principal en date du 7 avril 2022,

Vu les réponses obtenues lors de la consultation des établissements bancaires,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Souscription d'un crédit long terme sur le budget principal ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : financement des travaux de réhabilitation/extension de la piscine Espace Dauphins à Châteaubriant

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Montant : 4 000 000 euros

Durée : 25 ans

Taux : 2.69 % fixe

Type d'amortissement : trimestriel progressif

Frais de dossier : 2 500 euros

**ARTICLE 2:** M. Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et Mme. La Chef de service comptable du SGC de Nort sur Erdre sont, chacun en ce qui les concerne, responsables de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée pour information aux conseillers communautaires et il en sera rendu compte au Conseil Communautaire, lors de sa prochaine réunion.

Fait à CHATEAUBRIANT, le 12/09/2022

Le Président,

Alain HUNAUT



AR-Préfecture

044-200072726-20220919-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-09-2022

Publication le : 19-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUT